



Garde a domicile dun enfant

Par **PIPISE**, le **19/06/2008** à **10:06**

BONJOUR

jai garder un enfant a mon domicile alors que je ne suis pas agree cest elle qui est venu me demander parce que jeleve mon fils chez moi actuellement.sa maman a porte plainte a la police parce que lenfant cest blesse chez moi, il saignait de la bouche je savais pas que cetait si grave quand elle a recupere lenfant sa maman lui a dit de ramener lenfant a lhospital et de prendre un certificat medical contre moi et la elle a porte plainte . depuis elle ne me repond plus ne ma jamais donne des nouvelle de lenfant .lenfant avait a plusieurs reprise des boss des brulure .et la je suis convoque par le lieutement qui veut minterroger longement elle ne veu pas me dire pourquoi elle ma seulement dit que cest grave ;que va til marrive jai tres peur pouvez vous maider et me dire quoi faire jai rendez vous lundi ou mardi avec le lieutement vais je alle en prison .

Par **jeetendra**, le **19/06/2008** à **10:40**

bonjour, avez vous pensez à déclarer à votre assureur multirisque habitation l'accident de l'enfant, c'est très important car sur le plan de la responsabilité civile vous êtes responsable et sa mère ne manquera pas de vous réclamer un dédommagement.

L'enfant le gardiez vous à titre bénévole, amical, avez vous commis une faute, une négligence, un manquement, avez vous alerté aussitôt les secours, prévenu la mère de l'enfant, courage à vous, cordialement

Par **PIPISE**, le **19/06/2008** à **21:45**

non quand lenfant est tombe il a montre aucune manifestation de faiblesse ou autre il avait juste un bleue sur le cartilage de loreille ;a lhopital le docteur a dit que lenfant a recu un coup et on conseller a la mere de porte plainte .je ne suis pas nourrice agreee cest elle qui est venu chez moi pour me demande de garder son fils pour 15 EUROS PAR JOUR je lui rendais service .quand lenfant est tombe deja je nai rien vu je fesais a manger dans la cuisine quand jai entendu le bruit jai ete voir et la il avait le bleue.Je ne pensais pas que cetait si grave pour porte plainte